

COMPTE-RENDU de l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 21 MAI 2025

L'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire d'EUROAPI s'est réunie le mercredi 21 mai 2025 à 10 heures 30 au Théâtre Traversière – 15 bis, rue Traversière - 75012 Paris, sous la Présidence d'Emmanuel Blin.

Toutes les résolutions soumises au vote des actionnaires ont été adoptées, notamment :

- les comptes sociaux et consolidés 2024 et l'affectation du résultat au compte « report à nouveau » ;
- la politique de rémunération 2025 des administrateurs, d'Emmanuel Blin, en sa qualité de Président du Conseil d'administration et de David Seignolle, Directeur Général ;
- les éléments de rémunérations attribués ou versés au titre de 2024 à la Présidente du Conseil d'administration puis au Président, et aux Directeurs Généraux; et
- l'autorisation du rachat par la Société de ses propres actions.

Emmanuel Blin, Président du Conseil d'administration, a ouvert la séance en faisant un point sur la Société au cours de l'année 2024, en rappelant que la Société a de nouveau dû faire face à des vents contraires, et en précisant notamment la résilience du chiffre d'affaires, l'agilité des équipes et la rigueur et la discipline qui deviennent des piliers du Groupe. Il a enfin évoqué la poursuite de la mise en œuvre du programme ESG.

David Seignolle, Directeur Général, a ensuite présenté les chiffres clé de 2024 ainsi que l'exécution du plan FOCUS-27, et Olivier Falut, Directeur Financier, a détaillé les résultats consolidés 2024.

Emmanuel Blin a repris la parole afin d'exposer la gouvernance et les travaux du Conseil d'administration et de ses Comités en 2024. Elizabeth Bastoni, Présidente du comité des Nominations et Rémunérations a ensuite exposé la politique de rémunération des mandataires sociaux.

Les commissaires aux comptes ont présenté leur rapport et Sébastien Hache, secrétaire de séance, a détaillé les résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Il n'y a pas eu de questions écrites. La totalité de la séance ainsi que les questions-réponses est disponible sur le site internet d'EUROAPI :

<https://www.euroapi.com/fr/investisseurs/information-reglementee/assemblees-generales>

Enfin, les 31 résolutions soumises au vote ont été approuvées. Les résultats des votes est disponible sur le site internet :

<https://www.euroapi.com/fr/investisseurs/information-reglementee/assemblees-generales>

La séance a été levée à 12 heures.

Session de questions réponses

Intervenant : Bonjour, j'aimerais un renseignement. Monsieur Seignolle est là depuis 2023, si j'ai bien compris, et depuis le 9 décembre 2024, vous êtes Directeur Général. Je ne comprends pas pourquoi vous ne détenez aucune action EUROAPI. Au prix où elles sont, vous auriez quand même pu en acheter quelques-unes. Ou alors, vous n'avez aucune confiance dans la société — c'est purement alimentaire?

EUROAPI : Merci pour votre question. J'aimerais pouvoir faire ce que je veux, mais je suis soumis à des règles strictes de contrôle des marchés financiers. Avec les informations dont je dispose dans le cadre de mes fonctions, je ne peux malheureusement pas agir librement à ce sujet. Si je suis là aujourd'hui, c'est parce que je crois profondément dans le plan que nous avons défini, et je suis convaincu que nous avons les moyens de le délivrer. Comme nous l'avons dit plus tôt, nous sommes confiants dans notre capacité à atteindre nos objectifs, en commençant dès 2025 et avec une perspective claire jusqu'en 2027. .

Intervenant : Dans le Document d'Enregistrement Universel, vous présentez les compétences spécifiques de chacun des administrateurs. Tous disposent de compétences qualifiées sauf une personne : vous. Comment cela se fait-il ? Vous êtes le seul à ne pas en avoir ?

EUROAPI : Monsieur Seignolle n'est pas membre du Conseil d'administration, il ne figure donc pas dans la section du document à laquelle vous faites référence. . Le tableau que vous mentionnez concerne exclusivement les membres du Conseil d'administration, conformément à la réglementation. Ce tableau est normé, il n'inclut pas les membres de la direction exécutive. Seuls les administrateurs peuvent y voir leurs compétences référencées.

Intervenante : Bonjour, merci d'avoir organisé cette réunion. Je suis actionnaire indépendant. Depuis l'introduction en bourse d' EUROAPI, le cours de l'action a fortement chuté : plus de 40 % l'an dernier, et déjà plus de 30 % les années précédentes. J'aimerais savoir quelles sont aujourd'hui les pistes concrètes envisagées pour inverser cette tendance. Est-ce que, par exemple, la cession du site de Brindisi ou celui au Royaume-Uni pourrait permettre une amélioration significative des marges ? Cela offrirait-il plus de visibilité sur le cours de bourse ? Et dans le cadre des plans Focus 2027 ou France 2030, envisagez-vous des objectifs de versement de dividendes ?

EUROAPI: Merci pour votre question, qui soulève plusieurs sujets importants. Il est vrai que le parcours boursier de l'entreprise depuis son introduction a été particulièrement difficile, et nous tenons à vous remercier, ainsi que l'ensemble de nos actionnaires, pour votre fidélité dans ce contexte. L'objectif du plan que nous mettons actuellement en œuvre est de restaurer la compétitivité et la rentabilité de l'entreprise. C'est par une exécution rigoureuse de ce plan que nous espérons regagner la confiance des marchés financiers. Cela se traduira notamment par une amélioration de notre EBITDA, de notre rentabilité et de notre génération de cash-flow. Le management, soutenu par le Conseil d'administration, est pleinement mobilisé autour de cette exécution, qui s'inscrira dans le temps et sera évaluée semestre après semestre, avec beaucoup de discipline. En ce qui concerne la question du dividende, elle ne pourra être posée que lorsque nous aurons retrouvé les flux de trésorerie nécessaires à sa distribution. À ce stade, la priorité reste clairement la transformation opérationnelle de l'entreprise.

Intervenant : Bonjour, pourriez-vous revenir sur les principaux facteurs de risque, notamment ceux liés aux contrats avec Sanofi ? Et pouvez-vous nous dire qui est votre principal concurrent et où vous vous situez face à lui ?

EUROAPI : Les risques liés à nos contrats avec Sanofi sont bien identifiés, compris et suivis. Nous avons connu, comme Sanofi elle-même, une baisse de volumes sur certains segments, notamment en lien

avec leur désengagement progressif de la médecine générale. Toutefois, nos relations avec Sanofi sont aujourd'hui positives et en constante amélioration. Nous avons évoqué plus tôt une clause de réservation de capacité à hauteur de 54 millions d'euros, qui témoigne de la solidité de notre partenariat. Nous travaillons également sur de nouveaux projets CDMO, dans une dynamique tournée vers l'avenir. S'agissant de la concurrence, il ne serait pas réaliste de parler d'un seul concurrent. Le marché des principes actifs pharmaceutiques (API) est un marché mondial de plus de 100 milliards d'euros, dans lequel EUROAPI représente moins d'un milliard. Ce marché se divise entre des laboratoires intégrés qui produisent leurs propres API, et une part dite "marchande", sur laquelle des acteurs comme EUROAPI se positionnent. Nous faisons face à une concurrence européenne, qui subit des contraintes similaires aux nôtres, mais également à une concurrence asiatique particulièrement agressive. Ces acteurs disposent souvent d'équipements plus récents, de coûts de production inférieurs (matières premières, main-d'œuvre), et sont soumis à des normes environnementales différentes des nôtres. Cela crée une pression concurrentielle forte. Notre stratégie n'est pas de tenter de rivaliser partout, mais de nous concentrer sur les segments où nous avons une véritable valeur ajoutée. Le plan Focus 2027 vise à renforcer notre compétitivité sur un portefeuille de produits ciblé, avec l'appui de nos équipes de R&D qui développent des procédés innovants. Cela nous permettra, à moyen terme, de rivaliser efficacement, notamment face à la concurrence asiatique.

Intervenant : Bonjour Monsieur le Président, Monsieur le Directeur Général. Je voulais d'abord exprimer ma déception : I'm not happy. Pourquoi ? Parce que je découvre que seules 38 % des équipes sont féminines. C'est au-dessus du minimum légal, certes, mais d'autres sociétés affichent 42 %, 48 %, voire 50 %. Allez-vous mettre les bouchées doubles pour augmenter la féminisation au sein de l'équipe dirigeante ?

Par ailleurs, vous parlez de Focus 2027, mais nous, actionnaires, nous subissons des pertes année après année. Les comptes sont déficitaires, les charges financières augmentent. Pendant ce temps, vos concurrents ne vont pas vous attendre. Je suis actionnaire par accident – uniquement parce que je détenais des actions Sanofi. Or même Sanofi semble s'être désengagé, en réduisant les volumes commandés. Focus 2027 me semble trop lointain ; il faut un plan d'urgence dès maintenant

EUROAPI : Merci pour vos deux questions. Sur la féminisation du management d'abord : la diversité et l'inclusion sont des priorités pour EUROAPI. Le Conseil d'administration et la direction sont pleinement mobilisés sur ce sujet, en particulier pour renforcer la représentation des femmes au niveau de la direction. C'est un sujet que le Conseil suit de près, avec des indicateurs que nous mesurons, monitorons et analysons régulièrement, trimestre après trimestre. Ce travail est progressif mais structurant pour l'avenir de l'entreprise.

Concernant la stratégie et le plan Focus 2027 : son objectif principal est de rétablir la rentabilité de l'entreprise, condition indispensable pour pouvoir investir dans la croissance. Dans un contexte où la demande en volumes est volatile – que ce soit pour Sanofi ou nos autres clients – nous devons nous adapter et recentrer notre portefeuille sur les produits les plus différenciants et rentables. C'est cette discipline qui nous permettra de construire une plateforme de croissance solide d'ici 2027. Cela ne signifie pas que nous attendrons 2037, bien au contraire. Entre 2024 et 2027, nous avons prévu d'investir entre 350 et 400 millions d'euros, dont environ 60 % seront dédiés à la croissance et à la performance. Des projets concrets sont déjà en cours pour répondre à une demande existante, notamment là où nous avons une vraie expertise. Enfin, en ce qui concerne Sanofi : nous comprenons vos interrogations, mais les faits démontrent une relation solide. Il y a un mois encore, nous échangeons avec la direction générale et financière de Sanofi. Sanofi a besoin d'un partenaire européen fiable pour la fourniture d'API, et c'est ce que nous incarnons à leurs yeux. D'ailleurs, leur engagement se traduit par un soutien concret : en 2024, Sanofi a réinvesti 250 millions d'euros dans EUROAPI, notamment via des clauses de réservation de capacité au-delà de 2027. Cela témoigne clairement de leur confiance renouvelée.

Intervenant : Bonjour Monsieur le Président. Veuillez m'excuser, j'ai quelques difficultés à m'exprimer. Je vous remercie pour cette présentation, même si elle a été difficile à suivre pour moi dans ce contexte de faible visibilité. L'appareil qu'on m'a confié ne fonctionne pas correctement, et je suis installé de façon à ne pas pouvoir bien voir les intervenants. J'ai assisté à d'autres Assemblées Générales, y compris des sociétés du CAC 40, qui ont mis en place des dispositifs d'intelligence artificielle permettant de sous-titrer en temps réel les échanges, afin de favoriser l'inclusion des personnes présentant les mêmes difficultés que moi. Ma question est donc la suivante : à quelle échéance pensez-vous intégrer ce type de technologie, par exemple un système de sous-titrage en direct par intelligence artificielle, pour améliorer l'accessibilité lors des prochaines Assemblées Générales ?

EUROAPI : Merci Monsieur pour votre question et pour votre témoignage. Je ne peux pas encore vous dire précisément quelle technologie nous utiliserons lors de la prochaine Assemblée Générale, mais je peux vous assurer que nous mettrons en place un dispositif adapté pour vous permettre de suivre l'Assemblée Générale 2026 dans de bonnes conditions. L'accessibilité et l'inclusion sont des sujets importants que nous continuerons à améliorer.

Intervenant : Merci, Messieurs, pour les notes d'optimisme apportées aujourd'hui, qui, avec ce nouveau Conseil, nous redonnent confiance. J'aurais toutefois une question : la chute importante du cours de bourse depuis l'introduction ne serait-elle pas, en partie, liée à un prix de spin-off initialement surévalué ?

Emmanuel Blin pour EUROAPI : Merci pour votre remarque et votre question. Je vais être très transparent : je suis tout simplement dans l'incapacité de répondre à cette question. Je n'étais pas présent à l'époque de la préparation de l'introduction en bourse, je ne peux donc pas me prononcer sur les éléments qui ont conduit à la fixation du prix initial.

Intervenant : Bonjour Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Sanofi représente aujourd'hui près de 50 % de votre chiffre d'affaires. En tant que principal client, Sanofi a, selon moi, une responsabilité morale, voire juridique, vis-à-vis d'EUROAPI. Dans une telle configuration, il semble normal qu'un acteur aussi central soutienne la société. Pourtant, Sanofi attend aussi que vous diminuez votre dépendance à ses volumes, tout en investissant dans EUROAPI. Il y a là une forme de contradiction apparente. Est-ce que je me trompe ?

EUROAPI : Merci pour votre question. Comme cela a été mentionné précédemment, nous avons rencontré récemment la direction de Sanofi, il y a environ un mois, dans un esprit de dialogue constructif. J'aimerais souligner trois points essentiels.

Premièrement, Sanofi nous soutient. Les décisions prises par Sanofi en 2024 ont été déterminantes pour le refinancement d'EUROAPI, notamment via un investissement important qui a permis de renforcer notre solidité financière.

Deuxièmement, notre relation avec Sanofi repose sur un cadre commercial clair. Nous fournissons à Sanofi les produits dont ils ont besoin, conformément à leurs prévisions de volume. Cette relation est régie par un contrat de type Marketing Services Agreement (MSA), actuellement en renégociation pour une nouvelle période à partir de l'année prochaine. Cette relation client-fournisseur est transparente et saine, et nous travaillons ensemble dans un esprit de collaboration équilibrée.

Troisièmement, indépendamment de cette relation, il est impératif pour EUROAPI de diversifier sa base de clientèle. Pour cela, il est essentiel que nous retrouvions un niveau de rentabilité suffisant pour pouvoir investir sur nos plateformes de croissance. C'est précisément l'ambition du plan Focus 2027 : renforcer notre compétitivité, attirer de nouveaux clients et assurer la pérennité de notre modèle économique, au-delà de notre partenariat historique avec Sanofi.

Intervenant : Je n'ai pas vu dans vos récents communiqués de chiffre d'affaires publié pour les trois premiers mois de l'année. Or cela semble être une obligation légale. Pourriez-vous nous donner une

indication sur l'évolution de l'activité et des résultats d'EuroAPI sur ce début d'année ? Et, plus précisément, par rapport au premier trimestre 2024, l'activité est-elle en hausse ou en baisse ? Quelques chiffres concrets ou éléments de tendance seraient bienvenus.

EUROAPI : EUROAPI publie ses résultats semestriellement, conformément à ses obligations légales. Le prochain point d'information chiffré sera communiqué à l'occasion de la publication des résultats du premier semestre, prévue pour la fin du mois de juillet. Cela dit, nous avons communiqué nos perspectives pour l'année 2025 en matière de chiffre d'affaires et d'EBITDA. Sur la base des éléments observés à fin avril, nous pouvons confirmer que nous restons en ligne avec ces objectifs.